

REGLES MEDICALES - LICENCE HANDISPORT

LICENCIÉ(E) MINEUR

LICENCIÉ(E) MAJEUR

PREMIÈRE DEMANDE
OU RENOUELEMENT
D'UNE OPTION CADRE
NON PRATIQUANT

RIEN À FOURNIR

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ FFH

PREMIÈRE LICENCE	RENOUELEMENT LICENCE
<ul style="list-style-type: none"> OPTION LOISIR OPTION CADRE PRATIQUANT 	<ul style="list-style-type: none"> OPTION COMPETITION OPTION LOISIR OPTION CADRE PRATIQUANT

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ FFH

RENOUELEMENT LICENCE

- OPTION LOISIR
- OPTION CADRE PRATIQUANT

CACI

PREMIERE OPTION DANS UNE DISCIPLINE	RENOUELEMENT OPTION DANS UNE DISCIPLINE
<ul style="list-style-type: none"> OPTION COMPÉTITION ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES* SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS 	<ul style="list-style-type: none"> ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES* SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS

CACI

PREMIERE OPTION DANS UNE DISCIPLINE	RENOUELEMENT OPTION DANS UNE DISCIPLINE
<ul style="list-style-type: none"> OPTION CADRE PRATIQUANT, LOISIR ET COMPÉTITION ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES* SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS 	<ul style="list-style-type: none"> OPTION COMPÉTITION ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES* SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS

* Les activités à contraintes particulières sont les suivantes : plongée, tir sportif, biathlon et ball-trap. Pour la plongée, la première année, le CACI doit être délivré par un médecin fédéral FFH ou FFESSM.

REGLES MEDICALES - ATP HANDISPORT

PASS'SPORT 2 JOURS

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ FFH

DEMANDÉ POUR
CHAQUE PASS'SPORT
2 JOURS

PREMIÈRE DEMANDE OU
RENOUVELLEMENT D'UN
ATP NON PRATIQUANT

RIEN À FOURNIR

CACI

- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS
- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*

ATP LONGUE DURÉE

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ FFH

RENOUVELLEMENT
ATP LONGUE DURÉE

CACI

- **PREMIER** ATP LONGUE DURÉE
- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS
- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*

* Les activités à contraintes particulières sont les suivantes: plongée, tir sportif, biathlon et ball-trap.
Pour la plongée, la première année, le CACI doit être délivré par un médecin fédéral FFH ou FFESSM.